

Note relative aux modalités d'organisation de la campagne électorale.

Rappels :

La date limite de dépôt des **candidatures** est arrêtée au **lundi 27 octobre 2025 à 16 heures**.

La **campagne électorale** sera ouverte du **mardi 28 octobre 2025 au lundi 17 novembre 2025 à 12 heures**.

Les **opérations électorales** se dérouleront du **mardi 18 novembre à partir de 9 heures au mercredi 19 novembre 2025 à 17 heures**.

La propagande électorale s'articule autour des **trois axes**.

1. Messagerie électronique

Chaque liste dispose de la possibilité d'adresser **deux (2) messages électroniques** aux électeurs par l'intermédiaire des listes de diffusion de l'IEP. Les messages devront être transmis au service des affaires générales (aff.gen@sciencespo-toulouse.fr), 72 heures au moins avant la date de diffusion, afin d'être soumis à l'appréciation préalable du président du comité électoral.

Les messages, auxquels il ne sera pas possible de répondre, seront diffusés les **jeudis 06 novembre pour les premiers et 13 novembre 2025 pour les seconds** par le service des affaires générales et devront impérativement comporter la mention [Campagne 2025_CA_IEP_étudiants] dans leur objet.

L'utilisation de la messagerie électronique et des listes de diffusion à des fins de propagande électorale sera impossible 24 heures avant l'heure du début du scrutin (soit à partir du lundi 17 novembre 2025 à 9 heures).

La campagne électorale ne devra en aucun cas porter atteinte aux activités d'enseignement et sera strictement interdite, le jour du scrutin.

2. Affichages & tracts

Les listes candidates sont autorisées à faire imprimer par le service reprographie de l'IEP **trois affiches** de format A3 **en 5 exemplaires chacune** et **250 tracts de propagande électorale** sous format A5 recto ou recto verso (prévoir un délai de 72 heures pour le tirage)

Les originaux des affiches et du tract seront transmis au service des affaires générales (aff.gen@sciencespo-toulouse.fr) afin d'être soumis à l'appréciation préalable du président du comité électoral consultatif.

La distribution de ces tracts ne devra en aucun cas porter atteinte aux activités d'enseignement et sera strictement interdite le jour du scrutin.

3. Réunions

Sous réserve de compatibilité avec les contraintes s'imposant à l'établissement, des réunions d'information pourront être tenues durant la période de la campagne électorale dans le respect des horaires des enseignements programmés et de fonctionnement du site de la Manufacture.

A cette fin **l'amphithéâtre MB4** sera tenu à la disposition des listes candidates les **mercredis 05 et 12 novembre prochains entre 15h30 et 19h30**, sur la base de créneaux horaires définis en fonction du nombre de listes.

Les conditions d'utilisation de salles pour des réunions d'information durant la période de la campagne électorale seront arrêtées par la Comité électoral sur la base d'un principe de stricte égalité entre les listes des candidats après consultation des intéressés.

Toute demande complémentaire de mise à disposition de locaux devra être transmise au service des affaires générales (aff.gen@sciencespo-toulouse.fr), 72 heures au moins avant la date souhaitée.